

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140220-2014\_B169-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2014  
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_B169**

**OBJET : Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône pour la mise en œuvre d'actions de compostage, de prévention des déchets et de lutte contre le gaspillage alimentaire**

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

**Excusé(e)s :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 20 FEVRIER 2014**

**Rapporteur** : Jean-Marc PERRIN

**Co-rapporteurs** : Guy BARRET  
Jacques GARÇON

**Thématique** : Collecte et traitement des déchets.

**Objet** : Attribution d'une subvention aux Foyers ruraux des Bouches-du-Rhône pour la mise en œuvre d'actions de compostage, de prévention des déchets et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

**Décision du Bureau.**

Mes Chers Collègues,

La Fédération des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône souhaite mettre en œuvre des actions de compostage, de prévention des déchets et de lutte contre le gaspillage alimentaire sur son site Croq jardin et sur la commune de la Roque d'Anthéron. Ce projet s'articule autour de plusieurs axes :

- Accueillir et informer les visiteurs sur la plate forme pédagogique de compostage,
- Collecter et traiter en compost les déchets organiques des commerces et des restaurants sur la Roque d'Anthéron,
- Mise en œuvre d'un module de formation de guide composteur,
- Etude scientifique sur l'impact des composts sur les terres agricoles,
- Améliorations techniques de la plate forme.

L'association sollicite une subvention auprès de la Communauté du Pays d'Aix d'un montant de 8. 000 € pour la mise en œuvre de ce projet dont le montant total est de 37. 500 €.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'action n°3 du Programme local de prévention des déchets lancé par la Communauté du Pays d'Aix et visant à réduire les tonnages de déchets enfouis.

## **Exposé des motifs :**

# **1 – LES OBJECTIFS ET LE FONCTIONNEMENT DE LA PLATE FORME PÉDAGOGIQUE**

## **1 – 1 – Les objectifs**

La plate forme de compostage a démarré en 2012, inaugurée en mai 2013, elle a pour objectifs de :

- Valoriser les bio-déchets de producteurs locaux (habitants, commerçants, cuisines collectives de la Roque d'Anthéron) par des solutions de compostage de proximité en assurant la sensibilisation, la mise en œuvre, la collecte et le traitement.
- Valoriser les déchets verts des services techniques et des jardiniers paysagistes en compost et en matières sèches pour les composteurs en bacs.
- Produire un compost de qualité (propriétés agronomiques, hygiénisation par rapport aux germes pathogènes et autres polluants...) pour le jardin potager.
- Coopérer avec les agriculteurs locaux afin de développer les techniques de compostage de proximité pour amender les sols agricoles.
- Sur le site, accueillir et informer le public (enfants et jeunes, jardiniers, agents des collectivités...) par des actions pédagogiques de sensibilisation au compostage.

## **1 – 2 – Fonctionnement de la plate forme pédagogique**

### **Moyens matériels**

L'aire de compostage est équipée de 10 bacs de 1 000 litres, d'une plate forme de 150 m<sup>2</sup> étanche pour le compostage de déchets verts, d'un broyeur professionnel avec tapis ameneur, d'une zone humide de décantation des percolats de composts, d'un véhicule pour la collecte des biodéchets et des panneaux pédagogiques.

## Moyens humains

Un agent est chargé de la collecte et du traitement des déchets à raison de 20 heures hebdomadaires, il est assisté et il forme un jeune en service civique. Un chef de projet coordonne et développe le dispositif et assure la fonction tutorale du personnel et la mission pédagogique pour les visiteurs.

## 2 – LE BILAN DU PROJET 2013

En 2013, le projet de compostage pédagogique sur la commune de la Roque d'Anthéron portait sur plusieurs actions :

- Animation et sensibilisation du public tout au long de l'année sur le jardin et la plate forme de compostage,
- Compostage en pied d'immeuble,
- Compostage en cuisines collectives,
- Mise en place d'une formation de Guide composteur,
- Broyage des déchets à domicile.

### Points positifs :

- La participation active des « gros producteurs de déchets » (restaurants, commerçants et cantines de la commune) :

<b>Nom</b>	<b>Type de producteur</b>
Chez Françoise	Fruits et légumes
SPAR	Supérette
LIDL	Supermarché
Le Bocage	Restaurant
Le Grain de sel	Restaurant
Chez Tanou	Restaurant
Café du midi	Restaurant
Le Castellas	Restaurant
Cantines des écoles Ferry, Hugo, Claudel	Cantines scolaires
Maison de retraite L'Oustatou	Cantine de maison de retraite

- Une quantité de biodéchets collectée et traitée représentant 25 tonnes (soit une moyenne de 131 Kg/jour sur 192 jours de fonctionnement).
- 30 tonnes de déchets verts broyés dont 20 t utilisées sur Croq jardin et 10 t utilisées par les agriculteurs associés qui ont amélioré leur compost et expérimenté des cultures sur broyat.
- Un compost produit de bonne qualité.

- De nombreux visiteurs : enfants et adultes à Croq jardin qui visitent l'aire de compostage (2 900 visiteurs par an).

### **Points négatifs et freins :**

- Du retard sur le projet « compostage pied d'immeuble ».
- Des difficultés techniques avec les composteurs qui se déforment et laissent passer les rongeurs.
- Des actions projetées tel que le broyage à domicile qui n'a pas eu de succès et le compostage au camping qui n'a pu démarrer cet été.

## **3 – DESCRIPTION DU PROJET DE CONSOLIDATION ET DE DEVELOPPEMENT POUR 2014**

Le projet vise à développer la quantité de déchets traités et d'associer d'autres acteurs qui n'ont pas été encore sensibilisés à cette opération de compostage de proximité.

Ce projet s'articule autour de plusieurs axes :

- Accueillir et informer les visiteurs (2 000 personnes) sur la plate forme pédagogique de compostage et dans le village afin de les sensibiliser à la réduction des déchets, aux techniques de compostage et à la réduction du gaspillage alimentaire.
- Collecter les déchets organiques des commerces, restaurants, cuisines collectives, camping et d'un quartier sur la Roque d'Anthéron et les traiter en compost.
- Mise en œuvre d'un module de formation de guide composteur validé par l'ADEME.
- Étude scientifique sur l'impact des composts sur les terres agricoles.
- Améliorations techniques de la plate forme.

### **3 – 1 – Accueillir et informer les visiteurs sur la plate forme pédagogique de compostage**

Il s'agit d'accueillir les visiteurs et de les sensibiliser à la réduction des déchets, aux techniques de compostage et à la réduction du gaspillage alimentaire. L'association conseille également des porteurs de projet qui souhaitent développer du compostage dans des jardins partagés par exemple.

Croq'jardin est devenu au fil des ans un site remarquable en matière d'environnement. Le jardin est ouvert au public du 15 mars au 15 octobre, et peut être visité librement aux heures d'ouverture ou sur réservation pour une visite commentée. D'autre part, plusieurs manifestations ponctue l'année :

### **Printemps**

- Début mai, le week-end « Tous au jardin » où le site accueille environ 500 personnes. Quatre ateliers sur les techniques de compostage et son usage en jardinage seront organisés durant ces deux jours.

### **Eté**

- En juillet, un festival de cuisine solaire sera organisé, l'accent sera mis sur le compostage des épluchures et notamment le lombricompostage de cuisine.  
- Durant l'été et pendant un mois dans le cadre du festival Land Art, le jardin accueillera sur l'aire de compostage les « champi composteurs » de l'artiste Corinne Detroyat et Claude Pasquer.



Les « Champicomposteurs »

### **Automne**

En octobre, en partenariat avec le Foyer rural local, dans le cadre de la Fête de la soupe l'association organisera durant les deux journées de fête une opération « Ramène ta Pluche » où les habitants seront conviés à un jeu qui leur permettra de gagner des paniers de légumes en apportant leurs épluchures sur le stand pédagogique de compostage.

Enfin, deux ateliers « cuisine solaire et compostage » seront réalisés sur le marché de la Roque d'Anthéron (un au mois de juin et un en septembre) pour sensibiliser les habitants à l'art de cuisiner avec des produits frais et à les initier au compostage et lombricompostage.

### **3 – 2 – Collecter et traiter en compost les déchets organiques des commerces et autres producteurs**

En 2014, Il est prévu d'augmenter les quantités collectées et traitées en développant d'autres lieux de collectes : cuisine collective, camping, quartiers.

#### **Côté restauration**

L'IME le Colombier vient de s'associer au projet des Foyers ruraux, deux nouveaux restaurants seront également collectés en plus cette année ainsi que l'association BOUCAU de promotion et de valorisation des produits agricoles locaux et saisonniers. Cette association fabrique des conserves à partir de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique.

Quantité estimée : 40 kg par jour sur 200 jours, soit 8 tonnes.

#### **Compostage de quartier**

L'association va également démarrer la collecte de 50 familles participantes sur le quartier de la Brémone dès février 2014.

Quantité estimée : 50 familles x 40 kg/an, soit 2 tonnes.

#### **Compostage au camping**

Un point de collecte sera installé au camping des Iscles où les estivants seront incités à trier leurs déchets organiques.

Quantité estimée : 50 participants x 30 kg par saison, soit 1,5 tonnes.

En 2014, l'objectif sera donc de collecter et de traiter 36,5 tonnes de bio déchets. La quantité de déchets verts restera identique, soit 30 tonnes, dont 10 t utilisées sur la plate forme de compostage et 20 t utilisées par les agriculteurs et les services espaces verts de la commune.

### **3 – 3 – Mise en œuvre d'un module de formation guide composteur**

Dans le cadre du nouveau dispositif de formation de guide composteur ADEME, l'association propose à l'automne un module de formation sur le site pédagogique de Croq'Jardin. Cette formation sera ouverte aux agents techniques des communes de la CPA, aux animateurs pédagogiques et toutes autres personnes souhaitant se former aux techniques de compostage. Un certificat ADEME sera délivré aux stagiaires.

### **3 – 4 – Étude scientifique sur l'impact des composts sur les terres agricoles**

Une étude sera menée par Orgaterre sur le suivi agronomique des productions de Croq'Jardin cultivés sur les composts produits sur l'aire pédagogique. Cette étude scientifique visera à déterminer l'intérêt de produire des composts de qualité à partir des déchets d'habitants au profit d'agriculteurs, en circuit court. Des protocoles de culture seront établis pour analyser les résultats en terme d'amélioration des sols et d'amélioration du rendement.

### **3 – 5 – Amélioration technique des composteurs**

Les Foyers ruraux ont eu durant la première année d'exploitation des composteurs des difficultés pour éviter l'invasion de rongeurs dans les composts. Aussi, ils ont dû procéder à un réaménagement de l'aire de compostage avec la stabilisation de la plate forme avec des pavés autobloquants et améliorer les grilles anti rongeurs.

## 4 – LE BUDGET

DEPENSES			RECETTES	
Axe 1 - Accueillir et informer les visiteurs sur la plate forme pédagogique de compostage et dans le village afin de les sensibiliser à la réduction des déchets, aux techniques de compostage et à la réduction du gaspillage alimentaire.	Entretien et permanence sur le site : 10 heures hebdomadaires sur 32 semaines (base 20€/heure)	6 400 €	Conseil général des Bouches du Rhône	10 500 €
	Journées d'animation par an : 20 journées x 2 personnes (base 150 € /jour/pers.)	6 000 €	Communauté du Pays d'Aix	8 000 €
Axe 2 - Collecter et traiter en compost les déchets organiques des commerces, restaurants, cuisines collectives, et un quartier sur la Roque d'Anthéron.	15 heures hebdomadaires sur 50 semaines (base 20€/heure)	15 000 €	ADEME / Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur	16 000 €
	Carburant et entretien véhicule et broyeur	1 400 €		
Axe 3 - Mise en œuvre d'un module de formation validée par l'ADEME « guide composteur »	Coût préparation 1 000 € Coût formateurs : 2 000 € Coût publicité /publication 700 €	3 700 €	Etat (Aide à l'emploi)	2 500 €
Axe 4 - Étude scientifique sur l'impact des composts sur les terres agricoles	Intervention ORGATERRE	1 000 €	Autofinancement	500 €
Améliorations techniques	Achat de matériaux Main d'œuvre	3 000 €		
Frais de fonctionnement FDFR 13 affectés sur projet	Secrétariat comptabilité	1 000 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>37 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>37 500 €</b>

## **5 – LA DEMANDE DE SUBVENTION**

La Fédération des Foyers Ruraux des Bouches du Rhône sollicite au titre de l'exercice 2014 la Communauté du Pays d'Aix pour une subvention d'un montant de 8 000 €, soit 21,3 % du montant total de la dépense de fonctionnement pour son projet de compostage pédagogique sur la commune de la Roque d'Anthéron. Ce projet s'inscrit pleinement dans le programme local de prévention des déchets de la CPA.

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2014_00549	Foyers ruraux des Bouches du Rhône	Compostage	7 000 €	324 720 €	8000 €	8 000 €	non

## **6 – LES MENTIONS OBLIGATOIRES**

Le paiement de la subvention s'effectue en suivant la règle du prorata. Celle ci est appliquée dans tous les cas où les dépenses réellement payées (qui ne comprennent pas les dépenses de bénévoles ou autres valorisations d'avantages indirects) sont inférieures aux dépenses prévisionnelles.

- Si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Communauté du Pays d'Aix n'est pas réévaluée.
- Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la CPA est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.
- Il est proposé de définir un montant maximal de 21,3 % de subvention possibles par rapport au montant total des dépenses subventionnables.

### **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission déchets en date du 4 février 2014.

## **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention à la Fédération des Foyers Ruraux des Bouches du Rhône pour le projet de compostage, de prévention des déchets et de lutte contre le gaspillage alimentaire pour un montant de 8 000 € ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2014 en section de fonctionnement - 812- sur la ligne d'imputation 6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

**OBJET : Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône pour la mise en œuvre d'actions de compostage, de prévention des déchets et de lutte contre le gaspillage alimentaire**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



25 FEV. 2014